

Première phase de l'étude d'incidences relative à la révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'extension de la zone d'activité économique de Mariembourg à COUVIN

Brève description du projet

Projet :

Inscription de :

1. une zone d'activité économique industrielle de 26,3 hectares (à l'emplacement d'une zone agricole),
2. deux zones d'activité économique mixte de 14,2 et 1,3 hectares dont une assortie de la prescription « R.1.1. », (à l'emplacement de zones agricoles et forestières),
3. une zone agricole et une zone naturelle pour un total de 37,8 hectares en compensation,
4. une zone agricole de 5,6 hectares en compensation,

Localisation :

en extension de la zone d'activité économique de Mariembourg

Demandeur :

BEP Expansion économique

Auteur de l'étude :

Pissart

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :

20 septembre 2017

Référence légale :

Article D.III.30 du CoDT

Portée de l'avis :

Première phase de l'étude d'incidences

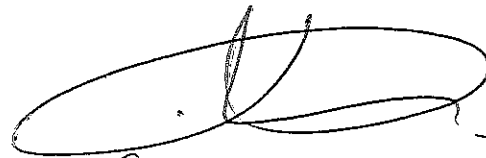
AVIS**La CRAT prend acte de la première phase de l'étude d'incidences de plan et est favorable à la poursuite de l'étude.**

La CRAT demande toutefois que l'étude d'incidences contienne une analyse plus approfondie concernant les éléments suivants :

- les possibilités d'exploiter l'argile de la carrière à d'autres fins que la fabrication de briques, suivant sa nature ;
- la variante de localisation dite « zone 3 » reprenant le Petit Bois, vu que celle-ci présente peu de contraintes et s'inscrit en extension de la zone existante ;
- l'alternative relative au SAR dit « Aérodrome de Cerfontaine » ;
- l'éventualité de définir des compensations dans les zones de loisirs.

Concernant ce dernier point, la CRAT rappelle son avis du 09 septembre 2016 (réf. CRAT/16/AV.335) qui proposait de compléter le contenu de l'étude par une analyse des impacts éventuels du projet sur le camping dit « du Roi Soleil ».

Pour la CRAT,



P.O.
Pierre GOVAERTS,
Président